

**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl aide sociale  
aux justiciables - Liège (ASJ-Liège1), en tant que  
partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl aide sociale aux justiciables - Liège (ASJ-Liège1), sise rue en Féronstrée 129, à 4000 Liège, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl aide sociale aux justiciables - Liège (ASJ-Liège1) est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire de Liège.

La dérogation aux titres requis concernant madame Marie-Line FRERE est accordée.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.